PIXIUM VISION
Société anonyme au capital de 1 329 381,78 €
Siège Social : 74, rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris.
538 797 655 R.C.S. Paris.

_____

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2019

(L 225-197- 4 du code de commerce)

1. Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2018

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2018

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution initiale par le conseil	Nombre d'actions définitivement attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective
AGA 2016	15/12/2015	28/01/2016	99 800	Nouvelles	7/02/2018
AGA ALL 2016	15/12/2015	28/01/2016	251 800	Nouvelles	7/02/2018

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2018

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution initiale par le conseil	Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées[1]	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective *	Valeur de l'action selon IFRS2 (comptes 31.12.2018) (en Euros)[2]
AGA 2018**	27/06/2018	25/07/2018	229 800	Nouvelles	25/07/2019	1,79
AGA 2017	15/12/2015	11/12/2017	144 200	Nouvelles	11/12/2019	2,67

*** sous réserve de la présence du bénéficiaire**

**** sous réserve de la réalisation des Conditions de Performance**

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2018

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution initiale par le conseil	Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées[1]	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective *	Valeur de l'action selon IFRS2 (comptes 31.12.2018) (en Euros)[2]
AGA 2018**	27/06/2018	25/07/2018	25 700 (au profit de Monsieur Khalid Ishaque)	Nouvelles	25/07/2019	1,79

[1] Les AGA qui ne seront jamais définitivement attribuées aux bénéficiaires en raison de leur départ de la Société n'ont pas été prises en compte.

[2] Cette valeur est celle qui figure dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établis sur une base IFRS, étant précisé que la valeur d'attribution définitive des actions attribuées gratuitement ne pourra être déterminée qu'au moment du transfert de propriété à l'issue de la Période d'Acquisition.

*** sous réserve de la présence du bénéficiaire**

**** sous réserve de la réalisation des Conditions de Performance**

3. Attributions consenties durant l'année 2018 aux dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Salariés de la société[1][2]	Nombre	Valeur de l'action selon IFRS2 (comptes 31.12.2018) (en Euros)[3]	Société attributrice
Rang 2	23 000	1,79	Pixium Vision
Rang 1	17 000	1,79	Pixium Vision
Rang 1	17 000	1,79	Pixium Vision
Rang 1	17 000	1,79	Pixium Vision
Rang 2	10 000	1,79	Pixium Vision
Rang 2	10 000	1,79	Pixium Vision
Rang 3	6 000	1,79	Pixium Vision
Rang 3	6 000	1,79	Pixium Vision
Rang 3	6 000	1,79	Pixium Vision
Rang 3	6 000	1,79	Pixium Vision

4. Attributions consenties par la société durant l'année 2018, à l'ensemble des salariés non mandataires sociaux bénéficiaires :

Attribution du Conseil d'administration du 25 juillet 2018

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires[2]	Nombre d'actions gratuites	Valeur de l'action selon IFRS2 (comptes 31.12.2018) (en Euros)[3]
Cadres	27	214 100	1,79
Non Cadres	2	12 000	1,79

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

[1] Rang 1 : membre du Comité de Direction ou équivalent ; rang 2 : N-1 du Comité de Direction ou équivalent ; rang 3 : N-2 du Comité de Direction ou équivalent.

[2] L'attribution dont a bénéficié Monsieur Khalid Ishaque, compte tenu de sa qualité de sa qualité de mandataire social, ne figure pas dans le cadre du présent tableau, bien que ce dernier ait également la qualité de salarié.

[3] Cette valeur est celle qui figure dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établis sur une base IFRS, étant précisé que la valeur d'attribution définitive des actions attribuées gratuitement ne pourra être déterminée qu'au moment du transfert de propriété à l'issue de la Période d'Acquisition.